



Chiens Visiteurs

Charte d'engagement des membres Celle-ci complète les statuts de l'association.

Vous êtes membres de l'association Regards et Boules de Poils et intervenant dans le cadre de l'activité Chiens Visiteurs. Notre association est heureuse de vous accueillir en son sein. Un lien va se créer entre une personne bénévole proposant temps, chaleur humaine et présence animale et une personne âgée manifestant des besoins de présence et de communication. Notre activité véhicule des valeurs sociales fortes et permet des échanges riches en émotions. Toute notre action ne serait rien sans le support et l'encouragement du personnel des établissements visités qui concourt, tout comme nous, au bien-être et au confort des pensionnaires. Pour ce faire, il est essentiel qu'un cadre sécurisant et structurant soit mis en place et respecté afin d'optimiser les visites. Depuis sa création, l'association propose un climat d'amitié et une ambiance conviviale. Chacun et chacune se doit de préserver cette ambiance malgré la diversité des profils des bénévoles. La présente charte a comme objectif d'annoncer les conditions dans lesquelles se dérouleront ces échanges, de préciser les intentions, les principes et les engagements de chacun.

LES POSTURES D'ENGAGEMENT BENEVOLE, L'ESPRIT DE LA VISITE

- ✓ Le respect de la dignité, de la liberté, de la vie privée, des opinions et des particularités des personnes visitées.
- ✓ Le désintéressement est la base du bénévolat. C'est dans l'échange avec les personnes visitées que réside la valeur essentielle de l'activité. Le bénévole investit de son temps et ne doit pas être mis à contribution dans les dépenses de l'association. Tous frais engagés sans accord du président et des membres du bureau ne seront pas indemnisés par l'association.
- ✓ Le bénévole accepte les principes et les décisions de l'association, il se conforme aux objectifs.
- ✓ Le bénévole adopte une attitude qui lui permet de s'intégrer à une équipe déjà existante.
- ✓ Le bénévole doit être courtois avec l'ensemble du personnel des établissements visités.

LES ENGAGEMENTS DU BENEVOLE

- ✓ Pour tous les membres actifs (intervenants avec leur chien).
 - Formation « chiens visiteurs » obligatoire pour intervenir avec son chien à la charge du membre (l'association ne prend à sa charge que les frais de logistique et de repas)
 - Atelier «valorisation des visites » nécessaire et indispensable tous les 3 à 4 ans à la charge totale de l'association.
- ✓ Adhérer à Regards et Boules de Poils : coût de l'adhésion est de 10 euros par an. L'adhésion à RBP est un engagement au respect des valeurs défendues par l'association : solidarité, bienveillance.
- ✓ Confidentialité : le bénévole est soumis à la confidentialité de ses échanges, gage de la qualité de la relation et de la confiance qui pourra s'installer. Il s'engage à la discrétion sur ce qu'il voit et ce qu'il entend au sein de l'EHPAD ou foyer d'handicapés. A ce titre, le bénévole ne peut divulguer à l'extérieur des confidences reçues ni la nature des pathologies que pourrait avoir la personne âgée.

- ✓ Durée d'engagement : Le bénévole s'engage sur la base des statuts de l'association et de la charte d'engagement en vigueur au moment de son adhésion. Il peut interrompre à tout moment sa participation à l'association avec comme seule condition d'en informer les membres du bureau. Ceux-ci dit l'association conservent le droit de mettre fin à tout moment à l'activité et à la mission du bénévole, notamment en cas de non-respect de la charte d'engagement ou s'il ne s'intègre pas à l'esprit de l'équipe déjà existante.
- ✓ Engagements sur les visites : Les visites sont définies avec les animateurs des EHPAD ou FAM. Ces visites sont attendues. Le bénévole s'engage à être disponible une fois par mois minimum afin de faire partager tout l'apaisement, la tendresse et le réconfort que peut apporter l'animal. Les jours et horaires diffèrent selon les établissements, chaque établissement est visité une fois par mois. Le planning est envoyé tous les 6 mois par mail .il est aussi disponible sur le tableau d'inscription aux visites accessible dans l'onglet de la page d'accueil du site « WWW.regardsetboulesdepoils.fr » de l'association. Cet accès est protégé par un code fourni par la présidente. Sur cette page inscription le membre retrouvera les coordonnées de l'établissement et du référent RBP de chaque structure.
- ✓ Le résident est en droit d'attendre une visite régulière, il est donc nécessaire d'informer de ses disponibilités. Il est primordial de respecter les horaires. Le rendez-vous est fixé un quart d'heure avant le début de la visite afin de détendre les chiens. Ce quart heure est inclus dans l'heure fixé du rendez-vous.
- ✓ Engagement non professionnel : Le bénévole est sérieux et conscient que l'association l'amène à fréquenter des structures de soins et d'accueil. Contribuant au bien-être des résidents, il s'engage à ne pas interférer dans les soins et à se plier aux règles de l'établissement. Il n'intervient pas auprès des résidents (ne pas donner de boisson, de nourriture, ne pas lever, asseoir ou déplacer un résident). Il est impératif d'appeler un soignant ou d'informer l'animateur ou un personnel habilité.
- ✓ Prévenir les difficultés : le bénévole s'engage à signaler aux membres du bureau RBP dans les meilleurs délais tout événement le mettant en difficulté ou toute situation qui pourrait l'interpeller. La présidente reste à l'écoute des membres pour toute expression et remarques ou difficultés rencontrées.
- ✓ Un engagement à faire grandir et à partager son expérience : le bénévole s'engage à participer dans la mesure de ses possibilités à la dynamique collective de l'association utile à enrichir sa pratique bénévole et celle des autres bénévoles (temps de rencontres et d'échanges entre bénévoles, formations...).
- ✓ Si un bénévole souhaite proposer une animation, il doit en informer le référent RBP de la structure qui conviendra avec l'animatrice (eur) de celle-ci.

LE CHIEN

- ✓ Le bénévole est un maître responsable de son chien, il tient compte de son état physique et mental. C'est un compagnon sociable et équilibré. Son chien est en bonne santé, à jour de ses vaccinations et d'une hygiène irréprochable.
- ✓ Une photocopie du carnet de santé peut être réclamée en cours d'année.
- ✓ Si le bénévole possède plusieurs chiens, il n'interviendra qu'avec un seul chien à la fois, sauf exception validé par le bureau.
- ✓ Dans le but de sociabiliser les chiens et d'avoir des rencontres spontanées et naturelles, ceux-ci peuvent être détachés. Cependant, tout animal perturbateur avec ses congénères devra être tenu en laisse.
- ✓ Le maître reste également vigilant à ce que toute personne respecte son compagnon à quatre pattes. Il tient compte des recommandations citées en fin de charte paragraphe/ATTENTION Si le comportement du chien change et ne convient plus au bon déroulement des visites, l'association se garde le droit d'isoler le chien en visite ou de suspendre son intervention momentanément jusqu'à la prochaine évaluation voire l'exclusion définitif.

Le kit Regards et Boules de Poils doit contenir :

- **Sac à dos RBP** fourni par l'association

- **Une serviette RBP** : pour essuyer les pattes en rentrant dans l'établissement fourni par l'association
- **Une 2ème laisse** : pour sécuriser les promenades
- **Une 2ème serviette ou petite couverture** : si le chien est de taille à pouvoir aller sur les genoux ou sur le lit des résidents
- **Des sacs à déjections** : on ne laisse rien derrière nous
- **Des lingettes** : au cas où votre chien fasse une "bêtise" à l'intérieur de l'établissement
- **Le badge** : pour vous identifier
- **Une photocopie du carnet de santé obligatoire**

ATTENTION

- **Les friandises ne seront distribuées qu'en fin de visite à tous les chiens présents et avec l'approbation des membres présents de la manière expliquée en formation.**
- **Toutes animations, représentations, comportant du matériel pour des démonstrations d'exercices, pourront se dérouler avec l'approbation du référent RBP et de l'animatrice de l'établissement une fois les résidents sécurisés et dans un lieu bien défini.**
- **Afin d'éviter les bousculades et les chutes, la balle ou tout autre jouet à rebond qui excitent trop nos animaux sont interdits sauf : dans le cadre des visites dans les FAM , lors des rencontres canines car ceux-ci fait partit des animations proposées en accord avec le référent RBP et de l'animatrice toujours sous grande surveillance**
- **Les laisses enrouleuses sont interdites afin d'éviter de mettre en péril la sécurité des résidents (sauf cas exceptionnel validé par le bureau et en raison médicale toute fois en maintenant celle-ci à bonne longueur obligatoirement)**

ASSURANCES

Les conditions générales d'assurance prévoient que l'animal qui est sous la garde de son propriétaire et ce même en visite pour l'Association, reste sous couverture de la responsabilité civile dudit propriétaire. En cas d'incident, l'assurance de Regards & Boules de Poils ne peut intervenir que si l'animal a été placé directement sous sa garde.

L'association Regards et Boules de Poils est assurée en Responsabilité Civile et celle de ses dirigeants. Cette assurance ne couvre pas les blessures des chiens quelle que soit leur nature. En effet, le propriétaire de chaque animal veillera à s'assurer correctement en RC. Le chien est sous la responsabilité de la personne qui le conduit et elle est responsable des dommages qu'il peut occasionner dans le cadre des visites.

LES ENGAGEMENTS DE REGARDS ET BOULES DE POILS

Nous accueillons et considérons le bénévole comme un collaborateur à part entière. Nous nous engageons à donner des informations claires et à expliquer les objectifs et le fonctionnement de l'association.

L'action des bénévoles doit être organisée. Pour cela, nous nous engageons à :

- ✓ Assurer une régularité et une continuité dans le cadre de l'engagement prévu
- ✓ Former le maître et évaluer les chiens : stage de formation chiens visiteurs et atelier de valorisation des visites.
- ✓ Garder un contact régulier avec les parties prenantes : être régulièrement en contact avec les bénévoles et les animateurs, dans l'objectif de prévenir des difficultés éventuelles, de faire remonter les besoins et de vérifier que l'échange correspond bien aux attentes des deux parties.

- ✓ Etre disponible pour écouter toutes demandes et tous questionnements afin d'y répondre de façon appropriée. Le référent et le président reste joignable pour cela.
- ✓ Proposer régulièrement des temps collectifs afin de favoriser les échanges d'expériences...
- ✓ Respecter la confidentialité des données personnelles des bénévoles (comme indiqué sur le bulletin d'adhésion).

Notre action fait l'objet d'une convention qui a pour but de fixer les règles du partenariat établi entre les établissements et l'association. Dans le cadre de cet accord, l'association s'engage à :

- ✓ Tenir compte des règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement.
- ✓ Ne pas intervenir dans les domaines ni médicaux, ni paramédical et ni administratif.
- ✓ Respecter l'organisation, le fonctionnement et le règlement intérieur en vigueur sur les lieux de visites
- ✓ Respecter la confidentialité des informations concernant l'établissement, le personnel et les résidents.

Toute personne désireuse d'intégrer RBP doit se faire connaître à un membre du bureau ou au référent de l'association. Une rencontre préliminaire est nécessaire afin de tester la sociabilité du chien. Lors de cette rencontre, le membre RBP présentera également le projet (objectifs, modalités d'organisation), le bénévole exprimera ses attentes, ses intentions, ses souhaits et surtout ses limites matérielles et humaines. Cet espace d'échange sera également l'occasion d'avoir une discussion sur le rôle du bénévole et sur sa posture. Ce temps de rencontre permettra aussi d'organiser les mises en relation adaptées. Cette rencontre, c'est aussi l'occasion d'estimer si l'animal et son maître remplissent les conditions pour participer au stage de formation et de validation. Ce nouveau binôme doit être validé lors d'un stage avant de participer aux visites. A l'issue de cet entretien initial, le bénévole pourra confirmer son souhait d'engagement ou non. Si engagement, le bénévole pourra être accompagné par le président ou le référent lors d'une première visite avec ou sans son chien. Cet accompagnement facilitera la mise en relation afin de sécuriser le bénévole et les résidents. Il pourra ensuite intégrer la prochaine session de stage.

Cette charte est une mise en mots de la vie de l'association. Il est le miroir qui reflète l'état d'esprit de l'association et fait apparaître des valeurs que l'on souhaite partager et faire partager. Toute l'équipe RBP est très attachée au bon fonctionnement de l'association, au sérieux des interventions, à la pérennité de notre action et à l'image que l'association se doit de renvoyer aux personnes qui lui font confiance.

CHARTRE validée en Assemblée Générale Ordinaire le 24 février 2024.

Regards & Boutes de Tois
96 rue de la Canne
74140 Loisin
07.71.72.79.95